

Le 02 novembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 02 novembre 2015, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

Le maire avise les personnes présentes qu'il déposera son rapport 2015 lors de la séance spéciale du 12 novembre 2015 à 19 h 30.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers David Guévin, Jean-Claude Guévin et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Est absent : le conseiller monsieur Mario Laplante.

Seize (16) contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
212-11-2015**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue les 5 octobre 2015;
5. Approbation des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;

Administration

7. Avis de motion – Modification du *Règlement numéro 2014-04* concernant les nuisances;
8. Avis de motion afin d'adopter un règlement modifiant le *Règlement numéro 2012-14* relatif au mode de tarification suite aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial des rues Principale, Hébert, de la Station et Béliveau;
9. Avis de motion afin d'adopter un règlement ayant pour effet de fixer les taux de taxes applicables dans le cadre du *Règlement numéro 2012-14* et de ses modifications, le cas échéant, ainsi qu'aux gens inscrits au crédit MAPAQ pour l'exercice financier 2015 et les conditions de perception;
10. Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
11. Approbation des prévisions budgétaires 2016 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc;
12. Ratification des offres reçues pour la disposition de certains véhicules et équipements;
13. Acquisition d'un terrain de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada;

14. Demande dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural);
15. Appui du projet de l'Association des personnes déficientes intellectuelles Bécancour – Nicolet-Yamaska;
16. Vente d'un terrain à monsieur Alain Camirand;
17. Période de questions (10 minutes);

Travaux publics

18. Approbation des traverses de sentiers de motoneiges sur certaines voies publiques de la municipalité – Club de motoneige Centre-du-Québec inc.;
19. Ajout au contrat de déneigement;
20. Demande de nettoyage de fossés – Rue des Loisirs;
21. Ratification des travaux effectués sur le 7^e Rang, le rang du Petit-Saint-Esprit et la rue Nadeau;
22. Réparation d'une pompe du poste Caya;
23. Période de questions;
24. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 5 octobre 2015 **213-11-2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer **214-11-2015**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 96 319.20 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 24 octobre 2015 totalisant 42 000.92 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés en date du 31 octobre 2015 totalisant 5 639.45\$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 octobre 2015 totalisant 48 678.83 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

ADMINISTRATION

7. **Avis de motion – Modification du Règlement numéro 2014-04 concernant les nuisances**
215-11-2015

Avis de motion est donné par la conseillère Diane Paquette qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement numéro 2014-04 concernant les nuisances*.

8. **Avis de motion afin d'adopter un règlement modifiant le Règlement numéro 2012-14 relatif au mode de tarification suite aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial des rues Principale, Hébert, de la Station et Béliveau**
216-11-2015

Avis de motion est donné par la conseillère Maude Lemire-Comeau qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le *Règlement numéro 2012-14* relatif au mode de tarification suite aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial des rues Principale, Hébert, de la Station et Béliveau.

9. **Avis de motion afin d'adopter un règlement ayant pour effet de fixer les taux de taxes applicables dans le cadre du Règlement numéro 2012-14 et de ses modifications, le cas échéant, ainsi qu'aux gens inscrits au crédit MAPAQ pour l'exercice financier 2015 et les conditions de perception**
217-11-2015

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Claude Guévin qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement ayant pour effet de fixer les taux de taxes applicables dans le cadre du *Règlement numéro 2012-14* et de ses modifications, le cas échéant, ainsi qu'aux gens inscrits au crédit MAPAQ pour l'exercice financier 2015 et les conditions de perception.

10. **Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**
218-11-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter une nouvelle résolution pour l'acceptation des travaux à effectuer dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de

biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**11. Approbation des prévisions budgétaires 2016 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc
219-11-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu les prévisions budgétaires de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc, pour l'année 2016, indiquant des dépenses de 112 605 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston pour l'année 2016 est de 7 386 \$, soit le même montant que l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver les prévisions budgétaires 2016 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc, telles que déposées et d'autoriser le paiement de la contribution 2016 au montant de 7 386 \$.

**12. Ratification des offres reçues pour la disposition de certains véhicules et équipements
220-11-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la vente des équipements suivants :

- Camion-citerne International SS – 1981;
- Souffleur Lépine de 90”;
- Camion 10 roues Freightliner FM2 – 2010;
- Camion 6 roues Freightliner FL80 - 1996.

CONSIDÉRANT que pour le camion-citerne International SS – 1981, la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Soumissionnaire	Prix soumis
Les patates des Champs d'Or inc.	2 880 \$
Coffrages Bouchard inc.	3 250 \$

CONSIDÉRANT que pour le souffleur Lépine de 90”, la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Soumissionnaire	Prix soumis
Construction Fré-Jean et fils inc.	1 150 \$
Guillaume Fleurent-Auger	1 151 \$
Michel Normand	1 233 \$
Germain Richer	1 755 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a reçu aucune offre pour les camions Freightliner 1996 et 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De ratifier et de confirmer l'acceptation de l'offre de Coffrages Bouchard Inc. pour la vente du camion-citerne International SS – 1981 au prix de 3 250 \$ plus taxes;
- De ratifier et de confirmer l'acceptation de l'offre de Germain Richer pour la vente du souffleur Lépine de 90" au prix de 1 755 \$ plus taxes;
- Que monsieur Donald Nicole, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, ou madame Carmelle L. Dupuis, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, soit autorisé(e) à signer tout document pour effectuer le transfert de propriété des véhicules et équipements vendus.
- Que monsieur Donald Nicole, directeur général et secrétaire-trésorier, est mandaté pour vendre de gré à gré à un prix supérieur à 9 000 \$ ou à l'encan avec réserve à 8 000 \$, le camion Freightliner 1996.
- Que monsieur Donald Nicole, directeur général et secrétaire-trésorier, est mandaté pour vendre de gré à gré à un prix supérieur à 120 000 \$ ou à l'encan avec réserve à 110 000 \$, le camion Freightliner 2010.

13. Acquisition de terrain de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 221-11-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité est intéressée à acquérir une partie du lot 5 232 177 d'environ 66 000 pi² appartenant à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada afin de régulariser la situation de la rue de la Station;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De signer la promesse d'achat préparée par la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada (CN);
- Que le prix offert au CN est de 0,45 \$ du pied carré, plus les taxes;
- Qu'un chèque, au montant de 3 000 \$, sera inclus avec la promesse d'achat dûment signée;
- Que la Municipalité assumera les frais d'arpentage, de subdivision et de renumérotation de la partie de terrain qui sera acquise;
- QUE le maire, monsieur Daniel Coutu et le directeur-général/secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Donald Nicole, soient autorisés à signer ladite promesse d'achat.

14. Demande dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural) 222-11-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire déposer une demande dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural) afin d'installer un

nouveau panneau d'affichage numérique à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la rue de l'Exposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- Que la Municipalité prépare et de soumettre au Comité de Développement Local, dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural), une demande afin d'installer un nouveau panneau d'affichage numérique à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la rue de l'Exposition.

**15. Appui du projet de l'Association des personnes déficientes intellectuelles Bécancour – Nicolet-Yamaska
223-11-2015**

CONSIDÉRANT que l'Association des personnes déficientes intellectuelles Bécancour – Nicolet-Yamaska demande l'appui de la Municipalité pour sa demande d'aide financière au Fonds territorial du Pacte rural de la MRC Nicolet-Yamaska 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'appuyer le projet «RELOCALISATION» de l'Association des personnes déficientes intellectuelles Bécancour – Nicolet-Yamaska déposé auprès de la MRC Nicolet-Yamaska dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural territorial 2015);
- Que le présent appui ne nécessite pas d'engagement financier de la part de la Municipalité.

**16. Vente de terrain à monsieur Alain Camirand
224-11-2015**

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Camirand désire acquérir le terrain de la Municipalité se trouvant entre son terrain et la rue Villeneuve;

CONSIDÉRANT que ce terrain est connu et désigné comme étant le lot 5 231 090 du cadastre du Québec et contient en superficie 1 801.10 m² ou 19 387.51 pi²;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De vendre à monsieur Alain Camirand le lot 5 231 090 du cadastre du Québec, contenant en superficie 1 801.10 m² ou 19 387.51 pi², avec toutes les servitudes actives et passives pouvant affectées le terrain vendu;
- Que le prix de vente sera de 38 775.02\$, soit 2 \$/pi², plus taxes;
- Que monsieur Camirand assumera tous les frais d'arpentage et de notaire pour la préparation du contrat de vente;
- QUE le maire, monsieur Daniel Coutu et le directeur-général/secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Donald Nicole soient autorisés à signer le contrat de vente.

17. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 48

Aucune question n'est soumise au conseil municipal.

Fin : 19 h 48

TRAVAUX PUBLICS

18. Approbation des traverses de sentiers de motoneiges sur certaines voies publiques de la Municipalité – Club de motoneige Centre-du-Québec inc. 225-11-2015

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Centre-du-Québec inc. afin d'approuver les traverses de sentiers de motoneiges sur certaines routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT la liste des traverses remise à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver les traverses de sentiers de motoneiges sur les voies publiques suivantes : 13^e Rang (entre le 152 et le 183), 11^e Rang, 10^e Rang (à l'Est du 11), rue Béliveau et traverse de chemin de fer, rue de la Station (à l'Est du 870), rue des Forges (à l'Ouest du 955), rue Beaudoin (à l'Est de la Caisse Desjardins Godefroy), rue des Écoles, rue de l'Aqueduc, rue Principale (au sud du 34), rang Saint-Joseph (face au 34, rue Principale);
- D'autoriser la circulation des motoneiges sur les rues Lauzière, Ouellet et Principale pour se rendre aux commerces;
- D'installer la signalisation nécessaire.

19. Ajout au contrat de déneigement 226-11-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire ajouter le déneigement complet du 8^e Rang et du 13^e Rang au contrat de déneigement d'excavation A.S. 2007 inc. pour la saison 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin, et unanimement résolu :

- D'ajouter le déneigement complet du 8^e Rang (1 900 m) et du 13^e Rang (900 m) au contrat de déneigement d'excavation A.S. 2007 inc. pour la saison 2015-2016;
- D'autoriser une dépense de 6 532.40 \$, plus taxes, pour le déneigement du 8^e Rang et 13^e Rang sur une distance totale de 2 800 mètres.

20. Demande de nettoyage de fossés – rue des Loisirs 227-11-2015

CONSIDÉRANT la demande de madame Fleurette Houle-Boisclair concernant le nettoyage, sur une distance d'environ 100 mètres, du fossé situé le long de la rue des Loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état du fossé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- Que la Municipalité procèdera au nettoyage, sur une distance d'environ 100 mètres, du fossé situé le long de la rue des Loisirs.

**21. Ratification des travaux effectués sur le 7^e Rang, le rang du Petit-Saint-Esprit et la rue Nadeau
228-11-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité quatre (4) fournisseurs à déposer une offre pour exécuter les travaux suivants :

- Rechargement du 7^e Rang sur une longueur de 300 mètres;
- Excavation et rechargement du rang du Petit-Saint-Esprit sur une longueur de 250 mètres;
- Prolongement de la rue Nadeau sur une longueur de 50 mètres;

CONSIDÉRANT que pour le rechargement du 7^e Rang, la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Soumissionnaire	Prix soumis
Excavation A. S. 2007 inc.	23 854.60 \$
Excavation Guévin et Lemire inc.	20 800 \$

CONSIDÉRANT que pour l'excavation et rechargement du rang du Petit-Saint-Esprit la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Soumissionnaire	Prix soumis
Excavation A. S. 2007 inc.	20 599 \$
Excavation Guévin et Lemire inc.	29 880 \$

CONSIDÉRANT que pour le prolongement de la rue Nadeau, la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Soumissionnaire	Prix soumis
Excavation A. S. 2007 inc.	19 610 \$
Excavation Guévin et Lemire inc.	19 646 \$

CONSIDÉRANT que toutes les offres reçues étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- De confirmer l'adjudication du contrat pour le rechargement du 7^e Rang sur une longueur de 300 mètres à l'entreprise «Excavation Guévin et Lemire inc.» pour le prix de 20 800 \$ plus taxes;
- De confirmer l'adjudication du contrat pour l'excavation et rechargement du rang du Petit-Saint-Esprit sur une distance de 250 mètres à l'entreprise «Excavation A. S. 2007 inc.» pour le prix de 20 599 \$ plus taxes;
- De confirmer l'adjudication du contrat pour le prolongement de la rue Nadeau sur une longueur de 50 mètres à l'entreprise «Excavation A. S. 2007 inc.» pour le prix de 19 610 \$ plus taxes.

**22. Réparation d'une pompe du poste Caya
229-10-2015**

CONSIDÉRANT qu'une des pompes du poste de pompage n'est plus fonctionnelle et doit être réparée afin d'éviter des surverses d'égout;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de changer de fournisseur pour réparer cette pompe, puisqu'elle a été réparée en 2013 et 2014 par le même fournisseur et qu'il y a eu des problèmes de remise en service lors de la dernière réparation;

CONSIDÉRANT la soumission de «Danovar inc.» indiquant des coûts de 6 580.96 \$, plus taxes, pour la réparation de cette pompe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'accepter la soumission de «Danovar inc.» et d'autoriser une dépense de 6 580.96 \$, plus taxes, pour la réparation de la pompe défectueuse du poste de pompage Caya.

23. Période de questions

Début : 19 h 55

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 19 h 58

24. Levée de l'assemblée 230-10-2015

Il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général